

(M. Benson) et le premier ministre (M. Pearson) diffèrent la question indéfiniment. Le temps est venu de prendre une initiative en la matière, dès cette session du Parlement. Des mesures ont été prises à l'égard de bon nombre d'autres problèmes. Celle-ci, à l'égard des fonctionnaires retraités, ne peut plus être remise à une date ultérieure. J'espère que la Chambre est disposée à adopter cet avis de motion aujourd'hui. Dans ce cas, je suis persuadé que nous allons tous reconnaître qu'une mesure s'impose. Que cette décision soit prise ou non, j'insiste pour que le ministre tienne l'engagement qu'il a pris vendredi dernier, et que la question de l'augmentation de la pension des fonctionnaires retraités soit déferée au comité mixte de la fonction publique. J'espère et je crois que le comité jugera utile de faire une recommandation à laquelle le gouvernement donnera suite au cours de la présente session, de sorte que ces retraités puissent commencer à avoir le droit de vivre et que nous établissions le principe que les droits des retraités ne prennent pas fin au moment où ils pourraient en jouir. J'insiste donc pour qu'on adopte cette motion.

M. G. L. Chatterton (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, je serai, moi aussi, très bref afin de permettre à la Chambre de se prononcer sur cette question. Si elle le peut, je suis sûr que tous les députés estimeront que les fonctionnaires ainsi que des membres des forces armées et de la Gendarmerie royale à la retraite, méritent notre appui.

Le député de Victoria (C.-B.) (M. Groos) s'est demandé si la caisse de retraite des employés de la fonction publique était assez bien garnie pour qu'on puisse accorder une augmentation aux fonctionnaires retraités. A mon avis, monsieur l'Orateur, la question n'est pas là. En 1959, un bill a été présenté en vue de majorer la pension des fonctionnaires à la retraite. La question se résume simplement à ceci. Le gouvernement actuel s'estime-t-il responsable de la situation où se trouvent ses fonctionnaires retraités. Je soutiens que, de nos jours, les bons employeurs acceptent cette responsabilité. Si le gouvernement assume cette responsabilité à l'égard de ses fonctionnaires retraités, il faudra y donner suite en modifiant la loi sur la pension du service public ou en présentant une loi spéciale. Quoiqu'il en soit, cela peut se faire.

• (6.40 p.m.)

Il n'y a aucun doute sur les besoins. Je ne veux pas citer de chiffres pour illustrer les besoins des anciens employés de l'État à la retraite. Il s'agit de savoir si le gouvernement désire assumer, à titre d'employeur, la respon-

sabilité à l'égard de ses anciens employés? Qui veut la fin prend les moyens. Je m'arrête ici pour permettre à la Chambre de se prononcer; je suis sûr que la décision sera unanime.

M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke): Monsieur l'Orateur, je serai bref moi aussi. Je suis d'accord avec le parrain de la motion et les députés qui ont parlé en faveur de cette mesure. J'appuie aussi la déclaration du ministre des Finances (M. Sharp) selon laquelle un grand nombre des problèmes qui nous font face aujourd'hui sont des problèmes de prospérité. Mais ce problème particulier en est essentiellement un de prospérité.

Le travailleur syndiqué, qui est appuyé par un syndicat puissant, est en mesure de modifier sa situation financière. Nous en avons eu la preuve ces derniers jours par suite des augmentations de salaires très élevées qui ont été accordées aux travailleurs afin de résoudre certains différends ouvriers au pays. En réalité, une société a le pouvoir de mettre les consommateurs à contribution pour son expansion et ses frais supplémentaires d'exploitation; nous nous en rendons compte chaque fois que des chiffres sont publiés concernant l'indice du coût de la vie. Les personnes à revenu fixe, comme celles dont nous parlons ce soir, sont toujours celles qui souffrent de mesures de ce genre.

Naturellement, nous pourrions parler de la situation de nos pensionnés de la sécurité de la vieillesse; car il y a peut-être là un besoin prioritaire. Mais tous ceux qui vivent d'un revenu fixe sont dans cette situation au cours d'une période d'inflation comme celle que nous connaissons actuellement.

Il est inutile de demander aux Canadiens de faire des économies aujourd'hui. Il est presque superflu de le recommander lorsque les gens voient le sort de ceux qui ont épargné et cotisé à des caisses de retraite et qui en sont perdants.

Nous savons que l'inflation sera inévitable jusqu'à ce que les pays du monde, y compris le nôtre, trouvent une solution au problème de la répartition de leur potentiel de production. En un certain sens, il nous faut suivre le cours de l'inflation, réduisant ainsi chaque année le pouvoir d'achat de notre dollar. Nous sommes aussi devenus indirectement engagés dans la course à la lune. Notre pays est prêt à édifier une tour de la guerre plus élevée que la Tour de la Paix. Un très grand nombre de moyens sont utilisés pour saper le potentiel de production dont nous sommes maintenant capables.

Nous constatons souvent que le gouvernement, par ses propres politiques fiscales, a contribué à la spirale de l'inflation. A titre